N° 2940 — 8e Année — CINQ CENTIMES — Lundi 29 Juin 1896

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

RÉDACTION & ADMINISTRATION:
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50 — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs — Un an, 24 francs

L'abonnement continue sauf avis contraire.

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES. . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES. . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS. . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

LE PLAN CLÉRICAL

Le grand mérite des cléricaux est de poursuivre la politique qu'ils se sont tracé avec un esprit de suite, une persévérance, une obstination que rien ne trouble, ni ne décourage.

Obéissant à ce pouvoir occulte des jésuites, dont l'influence pèse de plus en plus sur la politique cléricale, et qui sont, à n'en pas douter, les inspirateurs de l'agitation déchaînée depuis quelques semaines dans le pays, ils marchent vers leur but d'un pas assuré, sans jamais le perdre de vue, sans jamais s'en laisser détourner par les obstacles ou les difficultés qu'ils peuvent rencontrer sur leur passage.

Non pas que les cléricaux, bien entendu, suivent la ligne droite.

Les voies tortueuses et souterraines conviennent beaucoup mieux à leur caractère et à leur génie.

Ils s'y dissimulent de leur mieux en s'efforçant de tromper l'ennemi par leurs allures inoffensives, et en lançant de là des traits d'autant plus perfides et plus dangereux, que l'adversaire peut ne pas s'apercevoir, tout d'abord, du poison cruel qu'ils portent en eux.

Ainsi ont toujours agi, et agissent encore chaque jour nos cléricaux du Nord.

Leurs efforts, on le sait, n'ont jamais été dirigés que contre le parti républicain.

L'« opportunisme », voilà l'ennemi : tel est leur cri de guerre !

Mais, comme ils se sentent impuissants à attaquer les républicains de front, et avec leurs seules forces, tantôt ils ont eu recours à l'aide des collectivistes, dont il ont ainsi développé l'influence, tantôt ils se sont appliqués, par des manœuvres savantes, par des calomnies habiles, par des racontars jésuitiquement répandus, à jeter la méfiance et la division dans les rangs républicains.

C'est à ce système de calomnies et de mensonges, auquel excellent les cléricaux que la *Dépêche* a recours une fois de plus, en ce moment, en vue des prochaines élections sénatoriales.

Sept mois encore nous séparent de la date du scrutin, et déjà nos adversaires se préparent et dressent leurs batteries.

Nous n'avons rien à ajouter à ce que nous avons dit avant-hier de la valeur des potins ridicules inventés par la *Dépêche* sur le compte de nos amis.

Nous ne nous étions, d'ailleurs, pas fait illusion sur la bonne foi de la feuille cléricale. Et nous ne sommes point davantage étonnés de la voir soutenir avec aplomb la prétendue exactitude de ses renseignements.

Il n'y a qu'à hausser les épaules et à passer.

La vérité est que la *Dépêche* ne se livre à ce débordement de racontars que dans l'intention dissolvante que nous avons indiquée, et aussi afin de faire diversion aux louches combinaisons qu'elle essaie d'établir.

Il faut faire « l'union sociale et patriotique », dit-elle, et non plus seulement contre les collectivistes, mais contre les républicains qui n'acceptent pas la tutelle cléricale, et dont la *Dépêche* dénonce le radicalisme.

Ne nous a-t-elle pas montré naguère MM. Basquin et Ovigneur sous les traits de farouches radicaux ? Les radicaux du jour sont MM. Dubois et Géry Legrand !

Nous ne voulons point suivre la feuille cléricale sur son propre terrain et répéter les bruits qui circulent sur les machinations qu'elle prépare dans l'ombre.

Nous pourrions dire qu'on se donne beaucoup de mal pour essayer de provoquer quelques désertions parmi les modérés du parti républicain ; qu'on a déjà, tout prêt, un commencement de liste qui reprendrait : M. Le Gavrian, dont l'état de santé laisse à désirer et qui voudrait aller se reposer au Sénat — M. Vandame attendant avec impatience sa succession législative — ; M. Thiriez, en sa qualité de principal commanditaire de la *Dépêche* ; M. Dubar, directeur de l'*Echo du Nord* ; M. Max Brame, conseiller général de La Bassée ; M. Dehau, conseiller général de Seclin, inventeur de l'alliance de la *Dépêche* et de l'*Echo* ; M. Déjardin-Verkinder, ancien député de Cambrai, et M. Duriez, conseiller général.

Nous pourrions ajouter que des démarches ont été faites auprès des républicains modérés qui ont refusé de prêter leur nom à cette tentative cléricale.

Mais nous ne voulons pas insister davantage aujourd'hui, sur toutes ces manœuvres compliquées de la réaction.

Nous nous contenterons de les signaler à la clairvoyance des républicains et de dire à nos amis : N'oubliez pas un instant que la réaction n'a jamais triomphé que par vos divisions. Restez unis, et vous serez invincibles.

Georges ROBERT.

Échos et Nouvelles

C'est, à n'en point douter, la commune de Vira (Basses-Pyrénées) qui a tenu le record de l'originalité aux dernières élections municipales. Vira qui dépend de l'arrondissement de Perpignan et compte 138 habitants, n'a que 45 électeurs inscrits. Aux élections de mai, il y eut, au premier tour de scrutin, 42 votants. Deux listes étaient en présence ; chacune obtint 24 voix. Au scrutin de ballottage, le 10 mai, il y eut 44 votants et 22 voix pour chaque liste. Pour l'élection du maire, 5 voix d'un côté, 5 voix de l'autre. C'est encore le plus âgé qui fut élu maire. Et notez que le plus jeune des conseillers municipaux est septuagénaire !

***

L'*Aes Signatum* est la plus ancienne monnaie étrusque connue. Dans une vente tenue cette semaine à Gênes, un exemplaire a été adjugé 2,550 fr. L'acquéreur est un collectionneur de Francfort.

LES Adversaires des Réformes

La philosophie politique est chose assez ennuyeuse, mais il faut bien en faire quelquefois, — pour se distraire.

Ainsi, un roi de France entraînait dans une embrasure un de ses familiers en lui disant : Ennuyons-nous ! Ennuyons-nous bien ! — Et ça l'amusait énormément, lui du moins, peut-être pas l'autre. Ainsi la Chambre écoute religieusement les magnifiques conférences de M. Jules Guesde et de M. le comte de Mun.

Philosophons un peu, au sujet de la politique de réformes.

Des gens amoureux de paradoxes soutiennent que le régime parlementaire, tel qu'il a été organisé et fonctionne actuellement en France, a pour but, non pas de faire des lois, mais d'empêcher d'en faire, et ils vont jusqu'à prétendre que le pays, déjà pourvu d'un nombre considérable, trop considérable de lois, ne demande pas mieux.

Il y a là une légère exagération.

Partagé entre l'esprit de routine, qu'il paraît plus convenable d'appeler la force des habitudes, et de très réelles aspirations vers un meilleur état, donnant au plus grand nombre plus de bien-être, plus de liberté, plus de solidarité et de justice, le pays est en grande majorité *progressiste*.

Aussi, ceux qui aspirent à l'honneur de représenter leurs concitoyens ne s'abstiennent généralement pas de donner un profond coup de chapeau aux susdites aspirations, et ce coup de chapeau se traduit en phrases ordinairement banales sur le progrès, les réformes, une plus juste répartition des charges publiques ; l'amélioration du sort des travailleurs.

Presque tous s'intitulent progressistes, et, dans certains centres, tous les candidats indistinctement prennent des épithètes rutilantes qui sont comme des mots de passe indispensables.

Mais il y a des progressistes et progressistes. Vous savez la fameuse scie : il y a des gens qui se disent espagnols et qui ne sont pas du tout espagnols.

Quant aux Français, ils ont une qualité qu'on se plaît à leur reconnaître, le courage : mais l'espèce de courage la moins répandue chez eux, c'est le courage de son opinion.

Intérêt mal compris, car ceux qui ont cette espèce de courage ont, tôt ou tard, du succès, — à cause de la rareté.

J'admire, sans chercher à marcher sur leurs brisées, ceux qui se déclarent résolument décidés à ne rien faire, qui proclament que la consigne est de ronfler, que le piétinement sur place est l'exercice le plus hygiénique. Ils cherchent à maintenir ce qui est ; non-seulement ils ne songent à bouleverser quoi que ce soit, mais ils ne veulent rien changer. Leur idéal est le *statu quo*,

Je leur ai cherché un nom et je l'ai trouvé facilement, je les appelle *statuquoïstes*.

Ce ne sont pas les adversaires les plus dangereux de la politique de réformes. Je m'incline volontiers devant leur bonne foi et la solidité de leurs convictions.

Les gens que je redoute n'ont pas cette sincérité, cette naïveté, si vous voulez, dans l'affirmation qu'il ne faut pas bouger, qu'il ne faut rien changer.

Des réformes ? disent nos faux progressistes. Comment donc ? Nous allons y travailler avec vous. Et, en effet, ils travaillent avec une ardeur toute juvénile à démolir toute proposition qui a chance d'aboutir, qui constitue une réforme pratique, facilement réalisable.

Ah ! le principe de cette réforme, ils l'adoptent, le défendent avec une vigueur qui peut faire honte aux auteurs mêmes de la proposition.

Oui, le principe, tant que vous voudrez ; mais l'application ! Dès qu'il s'agit de passer à l'application, foisonnent à l'envi les *mais*, les *si* et les *car*.

Les esprits fermes, clairvoyants, sincèrement progressistes, retiennent de ces objections ce qu'il faut en retenir ; ils en tiennent un compte raisonnable et luttent avec énergie, avec persévérance, dans l'intérêt de la réforme, contre les *toutourienistes* d'un côté et les *statuquoïstes* de l'autre. Pareils aux Sabines du tableau de David, de leurs bras étendus ils font œuvre de pacification sociale.

A la prochaine occasion, nous appliquerons cette philosophie.

Maxime LECOMTE.
Sénateur.

A M. Jules Guesde

La première partie du discours prononcé à la Chambre, le 25 juin, par M. Jules Guesde, paraît aujourd'hui dans le *Journal Officiel* du 27 juin ; nous y lisons le passage suivant :

De liberté, il n'en existe pas, il ne saurait en exister pour le prolétaire, pris entre la faim et la volonté patronale. Ce ne sont pas seulement les faits qui l'affirment, ce sont les hommes que nous sommes habitués à considérer comme nos adversaires, ce sont des *modérés*, des *conservateurs* comme M. Hector Depasse, par exemple, qui dans un *journal de préfecture*, le *Progrès du Nord*, écrivait, il y a quelques heures à peine :

« La liberté de l'homme ouvrier, chargé de sa femme et de ses enfants, n'est qu'une fiction parlementaire pour le tenir assouvi. Il n'y a pas de liberté du travail ; il n'y a pas de liberté économique dans les conditions où nous sommes. Il s'agirait précisément de créer cette liberté. »

On serait curieux de savoir ce que M. Jules Guesde entend par ces expressions : « Journal de Préfecture ? » — et par ces expressions : « modéré... et conservateur » ?

Je ne me sens aucunement blessé d'être qualifié par M. Jules Guesde de « modéré et de conservateur », s'il reconnaît que nous sommes en même temps passionnément dévoués à la République, aux réformes ouvrières, au progrès social et que nous voulons ces réformes et ces progrès par l'accord de tous les bons citoyens et par l'évolution matérielle de l'esprit public.

Voilà vingt ans que le *Progrès du Nord* défend cette politique ! Voilà vingt ans et davantage qu'il se dévoue à la défense de la cause ouvrière !

Le *Progrès du Nord* n'a pas attendu pour cela que M. Jules Guesde vint apporter à Lille et à Roubaix son évangile.

Hector DEPASSE.

LE CARNET D'UN CITADIN

L'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE

au Grand Théâtre de Lille

Il y a longtemps déjà que la question de l'éclairage électrique du Grand-Théâtre de Lille préoccupe ceux de nos concitoyens qui, pendant la saison d'hiver, fréquentent notre salle d'opéra.

Le désir de ne pas paraître trop arriérés sur les autres villes importantes de France, a donné également, à diverses reprises, à nos édiles, la pensée d'examiner cette question d'éclairage électrique dont l'application donnerait à notre première scène, un relief incontestable et répondrait aux idées du moment.

Malheureusement, le problème ne pouvant se résoudre du jour au lendemain, les projets ont été renvoyés à l'examen des bureaux, de ces bureaux dont les vastes tiroirs ressemblent en petit, par leur caractère, a de véritables nécropoles.

Quand un projet entre là, il n'en sort généralement plus.

La pieuvre bureaucratique absorbe la chose et le silence se fait, profond, immuable, éternel, autour de la question.

En pareil cas, l'auteur du projet n'a qu'un remède à employer, remède héroïque mais nécessaire.

C'est de revenir de nouveau à la charge et de présenter un nouveau projet, ou pour parler plus exactement, un projet ayant l'air d'être nouveau.

Inutile de modifier le précédent ; personne ne l'a jamais lu et personne ne le lira plus.

Les tiroirs de la bureaucratie, gouffres sans fond, ne rendent jamais leur proie. Il s'agit simplement de le savoir et d'agir en conséquence.

***

C'est sans doute ce qu'a pensé la Compagnie du gaz en soumettant de nouveau, à l'administration municipale, le projet d'éclairage électrique du Grand-Théâtre, déjà proposé il y a un an.

La question se subdivise en deux parties :

1° L'installation ;

2° La fourniture du courant électrique.

Occupons-nous d'abord de la première partie.

L'installation

L'installation complète de l'éclairage électrique au Grand-Théâtre, coûterait à la ville, la somme de 28,000 fr.

Ce chiffre est, à première vue, un peu gros, mais nous n'avons pas qualité pour le discuter car nous n'éprouvons aucunement l'intention d'empiéter sur les prérogatives de l'administration municipale.

Nous pouvons toutefois mentionner que cette somme de 28,000 fr. pourrait être payée par annuités, soit en 10 ou 15 ans, la compagnie du gaz ayant déclaré précédemment, accepter le mode de paiement qui plairait à l'administration.

Or, en espaçant le remboursement des avances faites par la compagnie sur un délai de 15 ans, le budget ne se trouve pas grevé de 2,000 francs par an.

***

L'installation comprendrait 800 lampes à incandescence parmi lesquelles 288 de 10 bougies et 513 de 16 bougies.

Toutes ces lampes devraient être placées sur les appareils actuellement installés, ce qui permettrait, en cas de besoin, de se servir encore du gaz,

Du reste, à ce point de vue, nous croyons devoir appeler sur un fait spécial, l'attention de l'administration.

Il y aurait, de toute façon, urgence à maintenir l'éclairage au gaz du lustre de la salle, car, en hiver, la température ne serait pas supportable avec l'éclairage électrique qui ne donne aucune chaleur.

On pourrait toutefois combattre cette absence de calorique en installant dans les sous-sols un calorifère puissant, mais les travaux d'aménagement coûteraient une somme relativement très grosse.

Aussi, pour rester sur un terrain pratique, nous pensons que l'éclairage électrique ne serait possible qu'à la condition de maintenir le gaz pour le lustre, en même temps, du reste, qu'en cas d'arrêt subit des courants, il faudrait pouvoir instantanément se servir de l'ancien éclairage.

D'où, le maintien nécessaire des appareils actuels qui seraient ainsi, non supprimés, mais additionnés.

Fourniture des courants

L'éclairage au gaz du Grand-Théâtre coûte annuellement à la ville la somme de dix-huit mille francs.

La compagnie du gaz affirme dans son état de proposition, que l'éclairage électrique ne coûterait pas un centime de plus.

La seule dépense serait limitée aux 28,000 fr. de frais d'installation.

Pour baser son affirmation, la compagnie a fait étudier les horaires des cahiers des charges de quelques théâtres parisiens, tels que le Chatelet et l'Opéra-Comique.

Pour rester dans les proportions et assurer le service de l'électricité en ce qui concerne le théâtre de Lille, il faudrait compter sur 22,000 kilowatt-heures.

La compagnie en offre 25,000 pour les 18,000 fr. actuellement dépensés par l'éclairage au gaz.

Le kilowatt-heure est tarifé un franc pour les particuliers qui usent de l'électricité. Il y a, par conséquent une réduction notable de consentie dans le cas où le nouveau système d'éclairage serait appliqué à notre scène municipale.

Dans le cas peu probable où les 25.000 kilowatt seraient dépassés, le kilowatt. supplémentaire serait coté simplement à 0.60 centimes.

Tel est, en résumé et dans ses grandes lignes, la proposition qui vient d'être soumise ces jours derniers, à la nouvelle administration municipale.

***

En mettant sous les yeux du public, ce rapide et succinct exposé d'une réforme à l'ordre du jour, nous n'entendons nullement formuler un avis sur la question.

La municipalité examinera les avantages et les inconvénients des nouvelles conventions proposées. Elle jugera mieux que nous des sacrifices qu'elle peut se permettre, sacrifices qui toutefois, ne dépasseraient pas deux mille francs par an, somme insignifiante pour une ville de l'importance de Lille.

L'éclairage électrique nous paraît plus en rapport avec les progrès actuels, mais, nous le répétons, nous exposons l'état d'une question dans laquelle nous n'entendons pas dès aujourd'hui, prendre parti.

Aux hommes responsables à examiner ce qu'ils doivent faire.

Disons toutefois en terminant que si l'administration municipale avait l'intention d'éclairer le Grand-Théâtre à l'électricité pour la saison prochaine, elle devrait se hâter, car l'installation demandant près de deux mois et demi, les travaux devraient commencer au plus tard, le 15 juillet.

E. LAGRILLIÈRE-BEAUCLERC.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique Spécial

Conseil des Ministres

Paris, 27 juin. — Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Félix Faure.

La délibération a été très courte.

La discussion des contributions directes

Le Conseil s'est occupé de la discussion des contributions directes, qui s'ouvrira lundi à la Chambre.

Mouvement judiciaire

M. Darlan, garde des sceaux, a fait signer un mouvement judiciaire.

Les poursuites comme d'abus

Le ministre des cultes a déféré pour abus devant le Conseil d'Etat :

MM. Bertaux, curé de Saint-Martin, de Roubaix ; Evrard, curé de Notre-Dame, de Roubaix ; Lasnes, curé de Saint-Maurice, à Lille ; Carton, curé de Saint-Pierre-Saint-Paul, à Lille ; et M. Sonnois, archevêque de Cambrai.

Le mémoire introductif d'instance sera déposé lundi.

Les suppressions de traitements ecclésiastiques

D'autre part, voici le texte de la lettre par laquelle le ministre des cultes supprime le traitement des prêtres les plus compromis au cours des dernières processions :

Monsieur l'évêque,

L'article premier du Concordat mis en vigueur par la loi du 18 germinal, an X, déclare que la religion catholique sera librement exercée en France et que son culte sera public, en se conformant aux règlements de police que le gouvernement jugera nécessaire pour la tranquillité publique.

Je ne saurais, sans manquer à mes devoirs, conserver dans le cadre du service concordataire rétribué par l'Etat, ceux de vos prêtres qui sciemment enfreignent cette disposition initiale et constitutive de ce service.

J'ai décidé, en conséquence, que l'abbé..., curé de..., convaincu d'avoir transgressé, le..., l'arrêté de police municipal régulièrement approuvé par les pouvoirs compétents interdisant les processions sur la voie publique, cesserait de recevoir, à dater du jour de la dite infraction, le traitement attaché à son titre.

Agréez, etc.

M. EMMANUEL ARÈNE INVALIDÉ

comme conseiller général

Paris, 17 juin. — On annonce que le Conseil d'Etat vient d'annuler l'élection de M. Emmanuel Arène au Conseil général pour le canton de Sartène, laquelle remonte au moins à un an.

Les assassins de l'explorateur Dutreuil

Paris, 27 juin. — L'*Eclair* de demain annonce que grâce aux instantes démarches du ministère des affaires étrangères, le gouvernement chinois a donné pleine satisfaction pour le meurtre de l'explorateur français Dutreuil de Rhins, survenu au Thibet en 1894.

Une indemnité de 250,000 francs avait été déjà précédemment accordée par le gouvernement de Pékin, mais il restait à punir les auteurs de l'assassinat.

Or, on apprend que les coupables ont reçu le châtiment qu'ils méritaient : le principal auteur de l'attentat a été décapité ; un autre a été condamné à la peine de la déportation militaire et leurs complices ont reçu la bastonnade.

CHAMBRE

Séance du 27 juin

Avant la séance

Commission de l'armée

Dans sa séance d'aujourd'hui, la commission de l'armée a adopté la proposition de M. Levet tendant à réglementer la nomination et l'avancement des employés civils de l'artillerie et du génie et à leur assurer une retraite.

Les auteurs de la proposition ont fait observer, que, moyennant la retenue prélevée sur leurs traitements pour leur assurer une retraite, la nouvelle situation faite à ces employés n'entraînera aucune nouvelle charge pour l'Etat.

La commission a examiné ensuite une proposition relative aux retraites proportionnelles des officiers.

M. Le Hérissé a demandé à la commission de substituer à cette proposition le texte du projet de loi ayant le même objet que la Chambre avait voté déjà en 1893, et que le général Mercier, alors ministre de la guerre, avait retiré.

L'auteur de la proposition s'étant rallié à cette motion, la commission a décidé de soumettre de nouveau à la Chambre le projet primitif.

M. Le Hérissé a été nommé rapporteur.

Enfin la commission a examiné la question des pigeons voyageurs dont M. Jourde entretenait la Chambre il y a quelques jours à propos de lâchers de pigeons anglais à Cherbourg.

La Chambre avait adopté, en juillet 1894, un texte de loi que le Sénat avait modifié en y intercalant un article qui autorisait le gouvernement à interdire toute importation de pigeons voyageurs étrangers en France, ainsi que tout mouvement de pigeons voyageurs à l'étranger.

Toutes les sociétés colombophiles de France ayant protesté contre cette disposition, la commission, sur les observations de M. Le Hérissé, a adopté un texte transactionnel aux termes duquel le gouvernement pourra interdire « en tout temps » toute importation étrangère de pigeons étrangers en France et, « en temps de guerre seulement, » tout mouvement de pigeons voyageurs à l'intérieur.

M. Chapuis a été nommé rapporteur.

Mercredi, la commission continuera l'examen du projet de loi relatif au haut commandement.

La séance

Présidence de M. Clausel de Coussergues, vice-président.

La séance est ouverte à 2 h. 10.

Validation d'élection

L'élection de **M. Baron**, dans la première circonscription de Cholet est validée.

LE TRAVAIL DES FEMMES et des enfants

La Chambre reprend la suite de la discussion de la proposition portant modification de la loi de novembre 1892, sur le travail des enfants et des femmes.

M. Vaillant soutient son amendement fixant à huit heures la durée de la journée de travail, en reprenant la plupart des arguments déjà développés par M. Guesde.

La journée de huit heures, dit-il, répond à des nécessités hygiéniques et économiques. Elle n'entraîne aucun désavantage pour le patronat, tout en constituant pour l'ouvrier une légère amélioration de salaire. C'est ce qui ressort de l'expérience faite aux Etats-Unis et en Angleterre.

Discours de M. Rivet

M. Rivet. — Dans cette discussion, tous les partis ont fait entendre leur voix. Il appartient au parti radical de faire connaître son sentiment. Pour moi, être socialiste, c'est vouloir toutes les améliorations sociales.

M. d'Hulst et le **comte d'Hugues.** — A ce compte, nous sommes tous socialistes !

M. Rivet. — Le socialisme que je comprends est un socialisme de sentiment qui ne se renferme pas dans les formules d'une école ; être socialiste, c'est être humanitaire et philanthrope. (Nouvelles exclamations).

Il faut être socialiste ; il ne faut pas être collectiviste. (Très bien à gauche).

Je me suis toujours déclaré, même dans les milieux ouvriers, contre la dépossession des propriétaires actuels. On ne forme pas une société sur l'injustice.

M. Groussier. — C'est ce que vous avez fait en dépossédant la noblesse (Bruit à gauche).

M. Rivet. — Mais je ne suis pas non plus, avec M. Aynard, partisan de la liberté absolue et par suite de la liberté du mal, car il y a des hommes sans conscience et il faut que la loi soit la conscience de ceux qui n'en ont pas. Je suis très heureux, au contraire, de me trouver d'accord avec M. Deschanel. M. Deschanel comprend comme nous le socialisme.

M. de Bernis. — Méfiez-vous, M. Guesde l'a excommunié. (Rires).

M. Rivet. — Oui, M. Deschanel ! Mais au lieu de combattre le collectivisme par des paroles, il faut le combattre par des actes, par des réformes. (Applaudissements prolongés à gauche.)

Ce qu'il faut au peuple pour le garder des utopies ce sont des réalités et ce sont pourtant ces réalités que M. Aynard appelle des réformes d'ostentation. (Applaudissements répétés sur les mêmes bancs).

M. Rivet. — Au premier rang des réformes sociales, le parti radical a placé la réforme démocratique de l'impôt. Cette réforme, c'est l'impôt global et progressif. La proportionnalité est une injustice. (Applaudissements à gauche).

Et cependant on dénonce le radicalisme comme un péril public ! (Rires à droite). On ose dire que nous sommes les esclaves du collectivisme ! Comment, nous des révolutionnaires ?

M. Rivet. — Nous, radicaux, nous protestons contre la violence et nous avons la prétention d'être les vrais conservateurs. (Vociférations au centre et à droite. Applaudissements à gauche).

M. Rivet. — Malgré les calomnies, le parti radical continuera son œuvre. Nous serons votre avant-garde ; il nous restera le mot de Villon : « Tant crierons-nous ô Noël qu'il viendra ! » Oui, tant crierons-nous les réformes qu'elles viendront. (Applaudissements répétés à gauche).

Intervention de M. Labat

M. Labat. — Nous sommes tous d'accord pour améliorer le sort des travailleurs, mais il s'agit de savoir si toutes les mesures qu'on propose sont bonnes.

Pour nous, la solution du problème social est dans l'association du capital et du travail, ce qui se réalise dans les industries comme la pêche maritime ou dans des contrats agricoles, tels que celui de métayage. Mais il faut que la répartition soit proportionnelle aux services que chacun peut être appelé à rendre.

Les syndicats ouvriers, loin de faire l'apaisement, ont déchaîné la guerre. (Applaudissements au centre). En réclamant l'uniformité des heures de salaires, ils ne peuvent qu'empêcher la loi actuelle d'aboutir. (Très bien au centre et à droite).

Discours de Mr d'Hulst

Mr d'Hulst. — Je suis monté à la tribune pour relever certaines paroles adressées par M. Jules Guesde à ceux qui représentent plus particulièrement la foi chrétienne.

M. Guesde nous a reproché, après avoir été les maîtres du monde pendant dix-huit siècles, de nous présenter les mains vides.

En réalité, ce que M. Guesde a reproché à l'Eglise — car il a rendu hommage à son œuvre du treizième siècle — ce n'est pas de n'avoir rien fait, c'est de ne pas avoir tout fait. Cela, messieurs, me paraît être le procès de l'humanité elle-même et un oubli de la loi de l'évolution. (Très bien à droite.)

M. Dejeante. — Vous avez voté contre la suppression de l'esclavage à Madagascar.

M. d'Hulst. — Nous avons voté l'ordre du jour de M. Cochin.

M. Rivet. — Et la guerre des Albigeois. (Bruit.)

M. d'Hulst. — M. Guesde aura beau établir des systèmes, il faudra toujours compter avec l'égoïsme humain et rien ne peut mieux le contenir que la religion. La charité, sœur de la justice est seule capable de guérir les plaies de l'humanité.

M. Gérault-Richard. — La charité chrétienne, c'est le prêt à la petite semaine. (Bruit. Applaudissements à l'extrême gauche).

Déclaration de M. Dron

M. Dron, rapporteur, ramenant la Chambre à la question, déclare que la Commission repousse l'amendement de M. Guesde, qui est une réclamation sans réalisation possible.

M. Laniel, comme industriel, s'étonne qu'on fasse juste ce qu'il faut pour séparer ouvriers et patrons, qui ont tant d'intérêt à s'entendre.

Protestation de M. Guillemin

M. Guillemin, dépêche en main, proteste contre l'allégation de M. Guesde qui déclarait que certains patrons faisaient travailler leurs ouvriers 13 h. 20. La dépêche est d'un intéressé et dit que M. Guesde en a menti.

M. Rouanet. — Prenez-vous la responsabilité de cette expression ?

M. le Président. — L'orateur ne peut apporter à la tribune des paroles injurieuses pour un collègue.

M. Guillemin. — Je lis un démenti. Je n'ai pas pris garde à la vivacité de l'expression.

De propos en propos, les colloques s'aigrissent et c'est au milieu du tumulte que M. Faberot monte à la tribune.

Discours de M. Faberot

M. Faberot lui, vient de Toulouse, et là, il a vu un patron de sa partie qui a diminué ses ouvriers.

« Le patron prend la crême, mais vous le défendez. Vous narguez comme des papillons (!) Oubliez les partis et tranchez la question. Vous avez bien un peu d'humanité, quoique vous aimiez bien les pièces de cent sous ! »

Ce discours fort peu académique et dont nous ne donnons que quelques échantillons, obtient un succès fou d'hilarité.

Vote sur le 1er paragraphe de l'amendement Guesde

Après une évocation de Fourmies par **M. Marcel Habert** la discussion générale est close sur cet article 3, et l'on met aux voix le premier paragraphe de l'amendement **Guesde** ainsi conçu : « Il est interdit de faire travailler plus de huit heures par jour et plus de six jours par semaine. »

A ce propos, une nouvelle discussion s'engage, plus confuse encore que la précédente.

On n'en finit pas moins par voter au milieu du vacarme,

Le paragraphe est repoussé par 392 voix contre 152.

Le 2e paragraphe

On recommence ensuite à s'expliquer sur les autres paragraphes, en se comprenant de moins en moins.

M. Marcel Habert émet l'avis qu'après le rejet du premier paragraphe, il vaudrait mieux en rester là.

On vote néanmoins sur le second paragraphe relatif aux établissements industriels.

Il est repoussé par 430 voix contre 96.

On crie à lundi !

L'amendement Vaillant

Pendant qu'on y est, on préfère en finir avec l'amendement Vaillant, d'une portée plus générale, étendant la journée de 8 heures aux adultes.

Il est repoussé par 430 voix contre 64.

Puis, comme la Chambre n'est plus en nombre pour entendre la lecture d'un rapport de M. Krantz, on lève la séance à 6 heures 30.

Séance lundi.

Physionomie de la séance

C'est un vice-président, M. Clausel de Coussergues, qui occupait aujourd'hui le fauteuil.

M. Brisson, légèrement fatigué par la réception d'hier, a jugé prudent de se reposer un peu en prévision des longues séances de la semaine prochaine.

Celle-ci promet en effet d'être fort dure, grâce au projet Cochery sur les contributions directes.

Plus de congé le mercredi, plus de congé le vendredi. Peut-être même plus de matinées !

En attendant l'ouverture de ce long débat, on a continué à se chamailler sur la journée de 8 heures.

***

M. Vaillant qui a pris la parole aussitôt après l'adoption du procès-verbal, a demandé que le maximum de huit heures fût applicable non seulement aux femmes et aux enfants, comme le proposait M. Jules Guesde, mais aussi aux hommes. M. Vaillant a parlé plus d'une heure au milieu de l'indifférence générale. Il n'a fait, du reste, que rééditer, avec le talent en moins, les arguments développés par M. Guesde.

***

M. Gustave Rivet répondant à l'ancien communard, a défendu le parti radical contre les attaques dont il est l'objet de la part des modérés. Il a réfuté avec beaucoup de vigueur la doctrine économique défendue par M. Aynard et aussi l'évangile prêché par les apôtres du collectivisme.

***

Deux mots de M. Labat, et M. l'abbé d'Hulst a fait son apparition à la tribune. Le recteur de la Faculté catholique de Paris a relevé dans le discours de M. Jules Guesde tous les passages visant l'Eglise et le clergé.

Tandis qu'il parlait, un incident des plus violents s'est produit entre M. Marcel Habert et Gérault-Richard. L'abbé d'Hulst ayant parlé de la charité chrétienne, M. Gérault-Richard s'est écrié : « Elle est jolie votre charité chrétienne ! Elle prête à la petite semaine. On donne deux sous dans ce monde pour en recevoir dix dans l'autre ! »

M. Marcel Habert a protesté.

M. Gérault-Richard a répondu par une parole un peu vive et une altercation, qui a failli tourner en pugilat, s'est engagée entre les deux députés socialistes.

Au milieu du tapage, on entendait les mots : « Malappris ! goujat ! impertinent ! Vous en êtes un outre ! »

M. Clausel de Coussergues est intervenu, mais il a eu grand peine à calmer les deux adversaires.